

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eau et assainissement : 5 défis pour le prochain quinquennat

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) apporte sa contribution au débat public et appelle l'attention des candidats à l'élection présidentielle et des futurs législateurs sur 5 défis majeurs en matière de politique de l'eau : la résorption de la fracture territoriale, la transition écologique, la bonne utilisation de l'argent public, la relance des investissements comme levier pour l'emploi, les questions de sécurité liées à l'eau.

La FP2E formule 10 propositions concrètes et prend 10 engagements pour améliorer collectivement les services d'eau et d'assainissements dans l'ensemble de leurs dimensions : sanitaire, environnementale, sociale, économique. Pour une filière de l'eau solide, compétitive, protectrice de l'environnement, créatrice d'emplois locaux et d'innovations. Pour que la France reste une vitrine de ces savoir-faire reconnus et enviés.

Parmi ces propositions, apparaissent particulièrement les suivantes.

En finir avec des services d'eau à deux vitesses

En France, l'eau du robinet est en permanence de bonne qualité pour plus de 97 %¹ des consommateurs. Cependant, **des disparités existent sur le territoire, plus particulièrement entre la qualité de l'eau distribuée dans les villes et celle de l'eau distribuée par les services des zones rurales**. Le taux de non-conformités de la qualité de l'eau dans les zones les plus rurales est 20 fois² supérieur à celui des zones urbaines. Par ailleurs, sur les petites unités de distribution, les services gérés par des délégataires connaissent 4 fois² moins de non-conformités microbiologiques que ce qui est constaté dans l'ensemble de ces services.

Ces écarts s'expliquent généralement par les caractéristiques des infrastructures en zones rurales et une difficulté à asseoir les financements nécessaires : des capacités de traitement parfois insuffisantes, le vieillissement des canalisations, et un cheminement de l'eau plus long dans ces réseaux de distribution, davantage étendus.

Bien que l'eau du robinet, rendue potable, soit globalement de très bonne qualité en France, l'état des ressources en eau est une préoccupation de plus en plus importante pour les consommateurs : 63% d'entre eux craignent qu'il se détériore dans les années à venir, et 54% d'entre eux se disent prêts à payer l'eau plus chère pour qu'elle soit de meilleure qualité³.

La FP2E propose d'inscrire parmi les priorités de la politique nationale de l'Eau l'objectif de réduire la fracture territoriale entre les services d'eau, plus particulièrement en homogénéisant la qualité de l'eau pour tous les consommateurs, en zones rurales et en zones urbaines.

- Elle appelle à une relance des investissements dans les infrastructures des services d'eau
- Elle alerte quant à la nécessité de permettre aux collectivités locales de réinvestir dans les infrastructures sans alourdir la facture d'eau.

Une politique volontariste en matière d'investissement dans les infrastructures permettrait d'améliorer la sécurité sanitaire pour les consommateurs, de préserver les générations futures en maintenant la maîtrise des prix des services d'eau et d'assainissement, et favoriserait la création d'emplois.

Plusieurs orientations permettraient en effet aux autorités locales de dégager des marges d'investissement dans leur budget :

- ↳ La prise en compte des **nouvelles capacités de financement** résultant de l'arrivée à échéance des emprunts contractés par les collectivités pour les infrastructures dans les années 80/90,
- ↳ La sanctuarisation du principe selon lequel « **l'eau paie l'eau** », et en conséquence la **fin des ponctions de l'Etat sur le budget des agences de l'eau** (175 millions d'euros/an) et de l'ONEMA (80 millions d'euros),
- ↳ **L'autorisation par la loi, des agences de l'eau à subventionner le renouvellement** des canalisations,
- ↳ Mais aussi, la mobilisation des Régions pour **attribuer les fonds européens accessibles** pour la France, au bénéfice des collectivités locales.

Par ailleurs, le regroupement des collectivités résultant de la mise en œuvre de la loi NOTRe doit permettre des progrès en termes de mutualisation des moyens, d'optimisation des coûts, et de capacité de financement des services dans les zones rurales en particulier.

Préserver les milieux aquatiques des pollutions émergentes

Si la qualité de l'eau s'est nettement améliorée sur l'ensemble du territoire au cours des dernières années, la lutte contre les micropolluants apparaît aujourd'hui comme une préoccupation dont l'importance est croissante.

Les entreprises de l'eau mobilisent leurs ressources pour répondre à ces enjeux environnementaux et sanitaires en France et dans de nombreux pays. Principalement **par la recherche, pour améliorer les procédés de détection** dans les eaux usées, et pour concevoir des **technologies de pointe** pour assurer le traitement des micropolluants. Ainsi, 80 à 90% des micropolluants restant dans les eaux usées pourraient être traités par les technologies innovantes qu'elles ont mises au point (oxydation à l'ozone, adsorption sur charbon actif, zones de rejet végétalisées pour les petites unités...).

Pour renforcer la lutte contre les pollutions émergentes, la FP2E encourage les collectivités locales à **mener de front des actions curatives immédiates et des politiques de long terme.**

- La fédération incite notamment au développement de la **rétenion des eaux pluviales**, de la **limitation du déversement des systèmes de collecte** par temps de pluie, de la mise en place de **traitements spécifiques dans les usines d'épuration.**
- Elle souligne la nécessité de **définir un mode de financement durable de ces actions fondé sur le principe « pollueur »payeur »** et recommande le **développement des appels à projets public-privé pour la recherche** sur la lutte contre les micropolluants.

Adapter les services d'eau à la transition écologique

Les services d'eau sont directement concernés par l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, essentiel dans la transition écologique. Les entreprises de l'eau innovent pour développer l'économie circulaire dans les services qu'elles gèrent, essentiellement par la valorisation des matières contenues dans les eaux usées traitées (valorisation des boues, production de biogaz et de bioplastiques...), et par la réutilisation des eaux usées. A titre d'exemple, 77% des boues d'épuration traitées par les entreprises de l'eau sont aujourd'hui recyclées et réutilisées en épandage agricole et en compost.

La FP2E appelle à l'adoption d'une politique favorisant la mise en œuvre de l'innovation.

- La fédération demande l'élaboration d'une réglementation stimulant l'aboutissement de l'innovation aux plans européen et national
 - ↳ Certaines technologies aujourd'hui maîtrisées, mériteraient d'être encouragées. A titre d'exemple, seulement 0,1 %⁴ des eaux usées traitées sont aujourd'hui réutilisées en France, alors que l'objectif fixé par la Commission européenne est de multiplier par 6 les volumes d'eaux usées recyclés.
- Elle incite à développer de **nouveaux modèles économiques et contractuels** par la capacité d'expérimentation des collectivités locales, aujourd'hui trop peu sollicitée.
- Elle souligne la nécessité d'inciter les élus à utiliser, en matière de gestion de l'eau, leur droit à l'expérimentation, et à faire valoir auprès des préfetures l'importance de l'expérimentation, et les accords de dérogations et leur contrôle nécessaires, en corollaire.

Prémunir des inondations les citoyens exposés

La France, dont le climat est tempéré, a connu ces dernières années des épisodes climatiques de plus en plus forts, provocateurs catastrophes liées à l'eau, sous forme d'inondations majeures, parfois meurtrières.

Aujourd'hui, 122 territoires répartis sur tout le territoire national sont répertoriés comme étant exposés à un risque d'inondation important, et 7 000 km² de zones côtières sont exposées à la submersion marine en France métropolitaine. Ces risques concernent 17 millions de Français.

Pour protéger les populations exposées aux inondations, les entreprises de l'eau proposent :

- De permettre la mise en œuvre de la loi relative à la « GEMAPI » en dotant les collectivités urbaines de vrais financements dédiés à la prévention des inondations, hors facture des services d'eau,
- D'inscrire dans la politique nationale de l'eau comme une priorité, l'installation de systèmes intelligents aux points du territoire les plus exposés aux risques.

Les entreprises de l'eau s'engagent à apporter leur contribution pour accompagner l'adoption de ces mesures, dans le cadre de collaborations avec les organismes de gouvernance de l'eau, les associations d'élus et de consommateurs. Elles proposent de contribuer à la conduite de recherches conjointes avec le secteur public ainsi qu'au partage de données sur la performance permettant une meilleure information des consommateurs. Elles feront état, annuellement, des expérimentations accomplies en matière d'économie circulaire, et apporteront leur aide aux collectivités locales dans l'élaboration des dossiers visant à l'obtention de subventions européennes.

¹ Direction Générale de la Santé, 2016

² Données de la Direction Générale de la Santé, 2016

³ Baromètre TNS SOFRES/ Centre d'Information sur l'Eau « Les Français et l'eau », 2016

⁴ Etude BIPE sur les services d'eau et d'assainissement, 2015

A propos de la FP2E : La FP2E regroupe la quasi-totalité des entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Aqualter Exploitation, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia. L'objectif de la FP2E est d'apporter aux différentes parties prenantes (élus, représentants des consommateurs, responsables de l'autorité publique, journalistes, ONGs), un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau en France et en Europe, en particulier sur les sujets où l'intérêt général est engagé.